



COMPTE RENDU D'AUDIENCE

Cher(e)s collègue,

Le mardi 30 janvier 2024, notre collègue Jean-Michel était présent au tribunal correctionnel de Basse-Terre suite à l'agression dont il a été victime. **Pour rappel notre collègue Jean-Michel avait été lâchement agressé par un usager contraint récalcitrant. Il a reçu des coups de tabouret à la tête et un coup de poing au visage.**

Le bureau local Force Ouvrière Justice était présent afin d'apporter tout son soutien.

Après quelques heures de débat et de questionnement, le verdict tombe :

6 mois de prison ferme. Seulement !?!

Un fort goût amer aux vues de la gravité des faits et les menaces de mort proférées à l'encontre des surveillants, tout en sachant que le détenu est un récidiviste... !

Le plus choquant est lorsque l'avocate de la Défense évoque durant sa plaidoirie le **rapport envoyé par notre directeur au parquet** disant, je cite :

"le premier surveillant aurait pu éviter l'agression en refermant la porte de la cellule".

HONTE A VOUS

Monsieur le Directeur, avec vous ils ont tout gagné. Cela nous choque et nous en restons sans voix. **Cela démontre toute la considération et le respect que vous accordez à votre personnel.**

Mais de quel côté est-ce le Directeur ? Lui qui est censé être le garant de la sécurité des personnels placés sous son autorité.

FO Justice Basté ainsi que l'ensemble des agents présents regrettent aussi **l'ABSENCE de notre direction durant l'audience.**

Force est de constater une fois de plus le soutien apporté à l'agent. **Pathétique...Mr le Directeur !**

Maintenant le plus important est la reconstruction de nos collègues Jean-Michel et Didier, tant sur le plan psychologique que physique. **Sachez que nous vous soutenons et espérons que vous allez surmonter ces épreuves.**

Adresse du Bureau local :

Bureau Local Force Ouvrière Justice -MA Basse-Terre

Rue Félix Eboué 97100 Basse Terre

Mail : fo.mabt@gmail.com

SLP FO Justice MA BT

Le 01 février 2024

